



# COMMUNE DE SAXON

## ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 20 MARS 1991.

Ouverture : 20 H.

Local : Abri public des Lantses.

Présidence de M. Charly ROTH, Président.

Ordre du jour de l'assemblée :

### ADOPTION DU PLAN DE QUARTIER "ALPWATER".

Le Président ouvre l'assemblée primaire en saluant les personnes présente et rappelle l'ordre du jour de cette assemblée, convoquée en application des dispositions de la LCAT, en vue de l'adoption du nouveau Plan de Quartier déposé par la Société ALPWATER S.A., devant permettre la réalisation du projet d'agrandissement de l'usine d'embouteillage des eaux minérales.

Il salue la présence de MM. Edgar et Pascal ROUGE, administrateurs d'HENNIEZ S.A., qui ont repris la Société ALPWATER S.A.

Il émet une anecdote sur la qualité "acratopège" de certaines eaux minérales, tout en souhaitant que la source de Saxon obtienne l'"appellation contrôlée".

Le Président renseigne ensuite sur le déroulement prévu de l'assemblée qui verra M. le vpd FARQUET présenter le Plan de Quartier et son règlement, en regard du projet d'agrandissement d'Alpwater, une information de MM. ROUGE sur les projets d'extension d'Alpwater, avant la lecture intégrale du Règlement du Plan de Quartier, avec discussion article par article.

M. FARQUET, vice-président, fait ressortir la très bonne image de Saxon en matière d'eau minérale et insiste sur l'importance pour notre commune de permettre la réalisation des projets d'agrandissement de l'Usine ALPWATER.

Il renseigne sur les différentes modifications qui ont été apportées par rapport au PQ initial, adopté en 1982, notamment en ce qui concerne la surface nouvelle, la possibilité de construction en ordre contigu, l'emprise au sol, la hauteur autorisée, les aménagements et infrastructures, durée de validité. Il fournit également une explication relative à l'accord passé avec les propriétaires pour la prise en charge du coût de l'aménagement de la Route des Iles.

Le Président donne ensuite la parole à MM. ROUGE, père et fils. Ces derniers se présentent, ainsi que les entreprises qu'ils administrent, HENNIEZ S.A. et ALPWATER S.A., faisant, notamment ressortir leur projet de développement de l'usine de Saxon dont il souhaitent que la production devienne "l'eau plate des Suisses".

Il est ensuite donné lecture du Règlement de Plan de Quartier, article par article.

Au sujet de l'art. 5, M. Patrice SEPPY souhaite obtenir une précision relative aux eaux de rinçage des emballages et du rejet au canal.

M. Pascal ROUGE fournit les explications souhaitées, selon lesquelles les eaux seront traitées de manière à ne présenter aucun danger de pollution.

./.

M. Georges-Emile BRUCHEZ émet une remarque sur ce projet dont il souhaite la réalisation, estimant qu'il peut apporter beaucoup pour le développement industriel communal.

Il aimerait être renseigné sur les perspectives de développement et émet le voeu qu'il soit fait appel, en priorité, au personnel et aux entreprises domiciliées dans la commune.

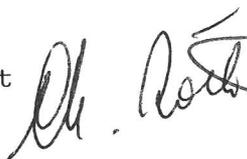
M. Pascal ROUGE lui répond que des perspectives objectives permettent d'espérer une production de 30'000'000 de bouteilles dans un délai de cinq ans, ce qui devrait permettre le doublement du personnel actuel.

Il précise encore que l'entreprise s'efforcera de recourir au personnel et entreprises de la place, dans la mesure du possible.

Le Président soumet ensuite au vote de l'assemblée le Règlement du Plan de Quartier dont il a été donné lecture. L'assemblée l'adopte sans opposition.

Le Président remercie les citoyens de leur confiance et les invite à partager la verrée usuelle. Il est 20 H. 55.

le Président



le Secrétaire

